



AGENT

Mrs RUBOD, PIARULLI et mme FIZIR
2 AV FELIX VIALLET
38000 GRENOBLE
Tél : 0476462417
Email : AGENCE.CRP@AXA.FR
Portefeuille : 0038046444

OMNES
CHEZ LA STE KANDBAZ
MONTPARNASSE
149 AVENUE DU MAINE
75014 PARIS FR

Vos références :

Contrat n° 6368877604
Client n° 1369487904

AXA France IARD, atteste que :

Est couvert par le contrat d'assurance **N° 6368877604** souscrit pour son compte par l'association OMNES en sa qualité d'adhérent à cette Association et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

LA NATUROPATHIE A TITRE PRINCIPAL à savoir :

1. Vitalité

Anamnèse
Iridologie
Psychophysiologie
Bioélectronique
Morphologie
Appareil de mesure énergétique
Biologie nutritionnelle

2. Hygiène alimentaire

Méthode utilisant les aliments suivant le précepte énoncé par Hippocrate « Que ton remède soit ton aliment et que ton aliment soit ton médicament ».
Prévention par la nutrition et la diététique

ATTESTATION

1D052620200131

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Nutrition à visée compensatrice
Cures de restriction, diète, mono diète et jeûne
Micronutrition.

3. Phytothérapie & compléments alimentaires

Aromathérapie (huiles essentielles extraites des végétaux)
Gemmothérapie (macérations de bourgeons végétaux et jeunes pousses)
Phytothérapie (utilisation des plantes sous différentes formes)
Mycothérapie (utilisation des champignons sous différentes formes, **(à l'exclusion de tout usage récréatif de produits stupéfiants)**)

4. Oxygénation

Bol d'air
Exercices respiratoires

Exercices physiques, dans le cadre de la consultation naturopathique **(à l'exclusion de toute activité relevant du Code du Sport)**

5. Hydrothérapie

Sudation
Revitalisation par les différentes cures d'eau
Hydrothérapie du colon
Bains dérivation

6. Rayonnements lumineux et vibrations sonores

Projection de rayons lumineux colorés sur différentes parties du corps.

7. Techniques manuelles

Massages relaxants
Drainage lymphatique et conjonctif manuel

8. Réflexothérapie

Réflexologie endo-nasale
Stimulation sous différentes formes des centres nerveux par les zones cutanées (pieds, mains, oreilles, peau)

9. Divers

Applications diverses des champs magnétiques
Rééquilibration énergétique.

ET A TITRE ACCESSOIRE OU COMPLEMENTAIRE LES ACTIVITES SUIVANTES :

1. Activités globales

Heilpraktiker
Médecine traditionnelle chinoise, **hors acupuncture**
Yoga/méditation/relaxologie
Reiki
Kinésiologie
Art thérapie/danse thérapie
Bilan de vitalité
Formation et enseignement de la pratique
Organisation de réunions, animations, conférences.

2. Activités manuelles ou faisant appel à un matériel

Posturologie
Shiatsu
Méthode Bowen
Méthode Niromathé
Méthode Feldenkrais/ Antigym de Thérèse Bertherat
Ortho-bionomy
Massage ayurvédique
Qi qong
Méthodes Naet/BBA/Total Reset
Méthode JMV
Irrigation colonique avec utilisation de matériel stérile et aux normes CEE
Ventouses sèches non scarifiées
Hirudothérapie : utilisation des sangsues à usage unique, pas d'utilisation de cette technique sur des personnes souffrant d'hémophilie, d'anémie, d'ulcère gastrique, d'immunosuppression, de cancer évolutif, en cas d'allaitement, de grossesse ou d'allergie connue à la salive de sangsue.
Détox ionique
Traitement dermo- esthétique à l'exclusion de toute utilisation de lasers, de traitement sur les enfants, les femmes enceintes et les personnes équipées de pacemaker.
Géobiologie
Pilates

3. Activités psycho-émotionnelles :

Sophrologie
Conseiller en assemblage d'élixirs floraux/fleurs de Bach
Psychopratique

Somato-psychopédagogie
Somato-relaxologie
PNL (programmation neurolinguistique)
EFT (émotionnel freedom technique)

IMO (intégration par les mouvements oculaires).

EPRTH : technique de balayage oculaire.

Luxoponcture : pratique agissant sur les points réflexes, sans piqûre, grâce à un faisceau infra rouge.

Pratique de l'hypnose **à l'exclusion de toute activité à visée thérapeutique.**

Il est précisé que pour cette pratique les adhérents doivent avoir suivi une formation spécifique.

4. Activités de bilan :

Bioélectronique de Louis Claude Vincent

Garanties

(« **Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties** » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales .)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10.000.000 € par année d'assurance dont 6.000.000 € par sinistre
Dont : <ul style="list-style-type: none">Dommages corporelsDommages matériels et immatériels consécutifs confondus	10.000.000 € par année d'assurance dont 6.000.000 € par sinistre 1.000.000 € par sinistre

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Autres garanties	
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance avec un maximum de 1.000.000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (voir chapitre « Extension de garanties » des conditions particulières-)	150.000 € par sinistre
Défense (chapitre 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (chapitre 5 des conditions générales)	22.000 € par litige

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/20.. au 31/12/20..** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à GRENOBLE le/....
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance